

Fontenay-aux-Roses, le 20 novembre 2017

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN/2017-00356

Objet : EDF - REP - Palier 1300 MWe
Modification du chapitre III des règles générales d'exploitation (RGE)
Document d'amendement (DA) « REX 2015 ».

Réf. Lettre ASN - CODEP-DCN-2017-039798 du 29 septembre 2017.

Conformément à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en référence, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a évalué l'impact sur la sûreté de la modification des spécifications techniques d'exploitation (STE), constituant le chapitre III des règles générales d'exploitation (RGE), du palier 1300 MWe intitulée « Document d'amendement (DA) « REX 2015 » ». Cette modification des RGE a été demandée par Électricité de France (EDF) au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié.

La version initiale de ce dossier a fait l'objet d'une instruction technique à l'issue de laquelle EDF a formulé une nouvelle demande d'autorisation du DA « REX 2015 ». L'avis de l'IRSN porte donc sur la version transmise par EDF à la fin de l'instruction.

Les modifications des STE demandées font, dans leur majorité, suite à des demandes d'évolution documentaire formulées par les exploitants de centrales nucléaires, sur la base de leur propre retour d'expérience.

Ces modifications apportent :

- plusieurs d'entre elles, un gain pour la sûreté de par le renforcement des STE ;
- dans certains cas, la suppression de conservatismes qui perdurent dans le texte des STE par rapport à la démonstration de sûreté ;
- des mises en cohérence des prescriptions avec les nouvelles pratiques d'exploitation ;
- dans plusieurs cas, la réduction des contraintes d'exploitation lors de la réalisation de certaines opérations d'exploitation, des prescriptions similaires étant d'ores et déjà d'application sur d'autres paliers ;
- des clarifications du texte des STE considérées nécessaires au vu du retour d'expérience ;
- dans quelques cas, la correction d'une erreur glissée dans la rédaction d'un dossier d'amendement mis en application récemment.

Adresse Courrier
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex France

Siège social
31, av. de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
Standard +33 (0)1 58 35 88 88
RCS Nanterre 8 440 546 018

Enfin, les échanges techniques qui ont eu lieu au cours de l’instruction ont permis d’identifier l’intérêt d’intégrer aussi, dans les STE du palier 1300 MWe, quelques évolutions documentaires récemment mises en application sur d’autres paliers, transposables au palier 1300 MWe, qui renforcent les STE.

En conclusion de son analyse, l’IRSN considère acceptable, du point de vue de la sûreté, la demande de modification du chapitre III des RGE du palier 1300 MWe intitulée DA « REX 2015 ».

Pour le Directeur général et par délégation,

Hervé BODINEAU

Chef du service de sûreté des réacteurs à eau sous pression